

PERMIS MOTO ET SCOOTER A1

OBJECTIFS:

Le permis A1 autorise à conduire les motocyclettes dont la cylindrée n'excède pas 125 cm3, dont la puissance n'excède pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids est inférieur à 0,1kW par kilogramme : Familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Être capable en toute sécurité de conduire et manœuvrer une motocyclette.

PUBLIC VISÉ ET PREREQUIS

Avoir minimum 16 ans au moment du passage de l'ETG Etre titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR avoir été soumis à un examen médical préalable devant la commission département

DURÉE, DATES, LIEU, HORAIRES

20 heures de conduite minimum

Cf. Convention ou contrat de formation joint

MODALITÉ D'ORGANISATION

En présentiel sur réservation des heures de conduite à effectuer par le stagiaire sur le planning

ADRESSE

Piste AUTO MOTO ECOLE FEGELE ZAC Belle Fontaine 57185 CLOUANGE

MOYENS TECHNIQUES ET PEDAGOGIQUES

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Alternance de théorie et de pratique
- Salles de cours équipées de moyens multimédia. Aires d'évolution spécialement aménagées.
- Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement.
- Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

TARIF

Contactez Fégelé FORMATIONS : 03.54.44.45.44 <u>contactfegeleformations@gmail.com</u>

Personne en situation d'handicap : Contactez Fégelé Formations 03.54.44.45.44 Etablissement accessible aux personnes handicapées

PROGRAMME

COMPETENCE 1

Maitrisez le maniement de la moto à vitesse réduite et à vitesse plus élevée hors circulation

COMPETENCE 2

Appréhendez la route et circuler dans des conditions normales

COMPETENCE 3

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

COMPETENCE 4

Pratiquer la conduite autonome, sûre et économique

SUIVI - ÉVALUATIONS :

Un questionnaire pour mesurer la satisfaction des stagiaires est envoyé en fin de formation , les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés... Conditions de réussite : satisfaire un examen blanc

ENCADREMENT:

Enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.et de la mention Deux Roues.

METHODES PEDAGOGIQUES:

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes. Alternance de théorie et de pratique Salles de cours équipées de moyens multimédia. Aires d'évolution spécialement aménagées. Véhicules de la catégorie motocyclette adaptés à l'enseignement. Fourniture de supports pédagogiques spécifiques

SANCTION DE LA FORMATION:

Examen et validation par l'Inspecteur du Permis de Conduire et de la Sécurité Routière